

Challenge Trail de l'Aubrac aux Gorges du Tarn

Règlement 2019

Le règlement du Challenge Trail de l'Aubrac aux Gorges du Tarn 2019, est arrêté comme suit:

Article 1

Le Challenge « De l'Aubrac aux Gorges du Tarn » est ouvert à tout coureur masculin ou féminin, des catégories espoirs à vétérans 4. La participation au Challenge Trail est gratuite (sous réserve de remplir les conditions d'inscription aux différentes épreuves).

Article 2

Le Challenge Trail comporte 5 épreuves :

- Trail La Caussenarde - 14 kms : le 17 mars au départ de La Canourgue
- Trail Les Foulées de Canilhac - 13km : le 24 mars au départ de Canilhac
- Trail des Gorges du Tarn - 11km : le 14 avril au départ de Saint-Rome de Dolan
- Trail de la Tieule le 12km : le 12 mai au départ de La Tieule
- Lozère Trail - 14 km : le 9 juin au départ de Chanac

Article 3

En partant du classement scratch masculin et du classement scratch féminin, le décompte des points s'effectuera de la façon suivante, pour chaque épreuve :

- 1er : 1000 points
- 2ème : 900 points
- 3ème : 850 points
- 4ème : 800 points, puis de 50 en 50, jusqu'à la 10ème place qui marque 500 points
- 11ème : 490 points, puis de 10 en 10, jusqu'à la 50ème place qui marque 100 points
- 51ème : 99 points, puis de 1 en 1, jusqu'à la 140ème place qui marque 1 point
- A partir de la 141ème place, tous les concurrents classés marquent 1 point

Article 4

Le classement définitif du Challenge s'effectuera par le cumul des points réalisés par chaque participant sur quatre épreuves.

Si vous faites les cinq trails, nous comptabiliserons les 4 meilleurs.

Si vous participez à trois trails ou moins, votre participation ne sera pas prise en compte.

Article 5

Récompense : Le Challenge Trail récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes (classement scratch) et le premier de chaque catégorie. Pas de cumul de lots.

Article 6

Remise des Prix : La remise des prix du challenge s'effectuera à Chanac le 9 juin 2019 à partir de 11 h 30.

Article 7

Environnement : Le Challenge est placé sous le signe du respect de l'environnement et de la nature. Tout coureur ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Challenge Trail.

Article 8

Chaque participant s'engage à respecter le règlement de chaque épreuve. L'acceptation du règlement des trails vaut pour acceptation du challenge.

Contacts

- Emeline AUGADE : 06 42 62 98 74
- Alexandre ROUZIER : 06 75 70 47 70
- Philippe MIQUEL : 06 37 94 81 81